

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 avril 2025

N°20250402.D03

Objet : COMPTE DE GESTION DE LA R.A MIGRON - EXERCICE 2024 : DECISION.

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Sophie DUPRAT, Vice-Présidente.

PRÉSENTS (5) :

- Mme Sophie DUPRAT, Vice-Présidente,
- M. Nicolas BARRETEAU, membre du Conseil Municipal, délégué,
- Mme Janine DARROUZES, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,

ABSENTS EXCUSÉS : (4)

- Mme Christine BOST, Présidente,
- Mme Denise LEYDET, représentante des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Christine VILLENEUVE, représentante des Associations Familiales.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur,
Vu les articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXPOSE

Le compte de gestion de l'exercice 2024 transmis par le comptable, receveur de l'administration des finances publiques, avant le 1^{er} juin, retrace les opérations de comptabilité tenues par lui. En effet, il est seul chargé, en cours d'année, de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par la Présidente du CCAS. Il est accompagné de l'état de l'actif au 31 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20250402-20250402-D03-BF
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Le compte de gestion est conforme en ses écritures au compte administratif de la Présidente pour l'exercice 2024 :

Résultat d'exécution 2024	En euros
- Fonctionnement	69 430.71 €
- Investissement	249.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Arrête le compte de gestion de la Résidence Autonomie MIGRON selon les éléments reproduits au travers de la présente délibération
- Déclare que le compte de gestion de la Résidence Autonomie MIGRON n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
5 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstentions »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,


Christine BOST

